



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Sommaire :

I. Les politiques publiques menées

II. Le cadre du budget

III. La section de fonctionnement

IV. La section d'investissement

V. Les données synthétiques du budget

I. Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune; elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 16 décembre 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande en mairie aux heures d'ouverture.

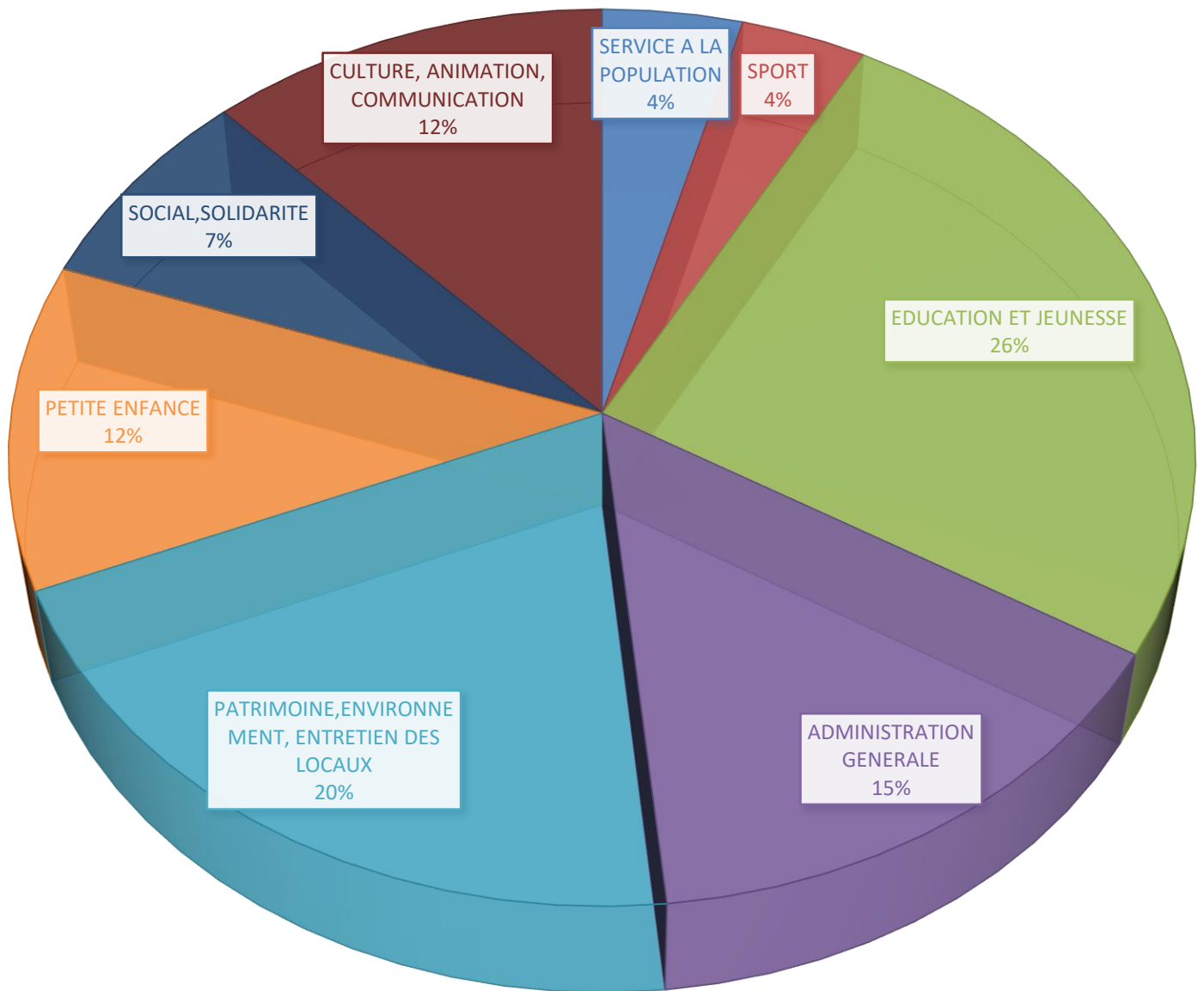
Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 27 novembre 2019. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement face à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement et au gel des taux de Taxe d'Habitation tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants. Il a pour objectif également de poursuivre le désendettement en ne faisant pas recours à l'emprunt tout en poursuivant les opérations d'investissement envisagées visant la rénovation du patrimoine et la performance énergétique de nos bâtiments, notamment en mobilisant des subventions auprès de l'État et de Le Mans Métropole chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

I. Les politiques publiques menées

Le budget communal est un outil au service de politiques publiques destinées à assurer un cadre de vie agréable et les outils d'un développement personnel et collectif aux Arnageois.

RÉPARTITION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUES PUBLIQUES



- **Une ville au service de sa population et des associations :**

Services à la population: 4 % du budget communal

La commune offre aux habitants tous les services indispensables en assurant leur continuité et leur qualité : état-civil, urbanisme, élections, prêt de salles et de minibus, accompagnement des associations, carte d'identité et passeport. Les démarches sont accessibles sur site et pour la plupart de manière dématérialisée également. Deux services civiques se relaient pour accompagner le public dans leurs diverses démarches en ligne.

Afin de soutenir la vie communale, plus de 25 associations reçoivent une subvention de la Mairie et près de 50 bénéficient de locaux municipaux mis à disposition de manière permanente ou temporaire. La commune met aussi du matériel festif à disposition des associations et les accompagne dans la préparation et l'installation des événements phare tel la Corrida. Enfin elle coordonne le Forum des associations permettant de les faire connaître et à cette occasion une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants est organisée. *Ces subventions sont réparties par politiques publiques (ex : USA dans le Sport).*

Après la mise en place à l'été 2019 du Wifi4eu s'inscrivant clairement dans une stratégie de déploiement de services numériques au sein de la commune, les objectifs sur le plan numérique de la ville pour 2020 sont la rénovation des réseaux informatiques des écoles maternelles et élémentaires de la ville, de terminer la mise en conformité de la totalité des systèmes d'information vis à vis du nouveau Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) pour le 25 mai 2020 et enfin de renouveler 1/5 des 250 ordinateurs du parc informatique de la ville (Mairie, Écoles, Eolienne, DEPAR, CCAS...). Enfin 2020 la ville poursuit son offre numérique en offrant un nouveau service à distance : la réservation des salles sur Internet.

Patrimoine, environnement, entretien des locaux : 20 % du budget communal

La commune a construit année après année un patrimoine important offrant des structures sportives, culturelles et éducatives conséquentes qui représentent 19 bâtiments. L'enjeu est d'entretenir et de remettre à niveau ce patrimoine au quotidien et de mener des opérations structurelles de réhabilitation et d'économies d'énergie. Les espaces récréatifs (Port, Tertifume, Gemerie), l'embellissement de la ville et l'entretien de la voirie communale ou encore du cimetière occupent à temps plein 8 agents dans une démarche de respect de la nature à travers la gestion différenciée.

La division Hygiène des locaux entretient 24 000 m2 de bâtiments.

Dans le cadre de la prévention des Troubles Musculo-squelettiques (TMS) de nouvelles techniques d'entretien sont mises en place sur le groupe scolaire Gérard Philipe dans un premier temps.

Une étude quant au déploiement de nouvelles techniques d'entretien sera menée sur 2020 pour la prévention des risques professionnels et dans un souci de respect de l'environnement. La collectivité a d'ailleurs investi en 2019 dans l'achat d'un générateur vapeur au sein de la restauration scolaire Gérard Philipe.

- **Une ville tournée vers l'avenir**

Education et jeunesse 26% du budget communal

De nombreux services sont proposés aux familles arnageoises.

La commune poursuit la remise aux enfants d'un kit scolaire et attribue à chaque classe une dotation liée aux effectifs. Pour les maternelles un temps d'ATSEM est également mis à disposition des enseignants calculé en fonction des effectifs. Ceux-ci sont en augmentation en 2019-2020 (540 élèves à la rentrée) notamment avec l'ouverture de la 6ème classe à l'école Auguste Renoir. Les crédits scolaires ont donc été majorés en conséquence.

La restauration scolaire produit près de 500 repas par jour avec un souci constant tant du goût que de la qualité nutritionnelle mais aussi d'une présence de 40% de produits labellisés ou circuits courts et 10% de produits issus de l'agriculture biologique. L'année 2020 verra la mise en application de la loi EGALIM, notamment avec l'introduction d'un repas végétarien par semaine. L'accueil de loisirs, dont les effectifs sont en constante évolution, principalement le mercredi avec près de 60 enfants, est largement sollicité pour l'accueil des 3-5 ans et s'implique dans la vie locale (décorations de Noël, préparations pour le Carnaval, participations aux activités culturelles de l'Eolienne, etc.)

Petite enfance : 12% du budget communal

Près de 130 enfants fréquentent le Multi Accueil, et profitent pleinement de la libre circulation pour s'épanouir grâce aux différents univers ludiques qui leur sont proposés. Le RAM accompagne les assistantes maternelles et les familles au quotidien tant dans les démarches administratives que dans des aspects éducatifs. Et la coordination de territoire travaille à la mise en réseau de tous les acteurs et au développement d'actions de soutien à la parentalité (ex : conférences).

Enfin le Portail Familles, que les parents se sont largement appropriés, permet un meilleur suivi des recettes, notamment grâce au paiement en ligne.

- **Une ville solidaire 7% du budget**

La commune subventionne le Centre Communal d'Action Sociale d'Arnage à hauteur de 56 000 euros. Le CCAS accueille, accompagne et propose une multitude de services et d'aides à destination des familles, des personnes isolées et des séniors. Il propose des aides financières aux personnes en difficulté. En 2019, 137 demandes ont été présentées. Le CCAS travaille avec de nombreux acteurs et partenaires du territoire (Assistants sociaux, CLIC, et associations locales...). Il travaille notamment en collaboration avec les différents bailleurs sociaux qui disposent de logements sociaux sur la commune (163 demandes recensées en 2019).

Il organise tout au long de l'année des actions envers les séniors, comme la mise en place d'un séjour ANCV et des rendez-vous conviviaux comme le repas des aînés, la galette et spectacles.

Il gère le service de portage de repas à domicile auprès des seniors (8347 repas ont été livrés en 2019).

La Résidence Autonomie accueille une trentaine de résidents, personnes âgées retraitées et autonomes.

La commune subventionne la Maison des Habitants à hauteur de 270 000 euros qui compte environ 800 adhérents et reçoit de l'ordre de 2400 visites par an. Cet équipement à vocation sociale globale est ouvert à l'ensemble de la population habitant à proximité, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale. Il organise un centre de loisirs et un foyer jeunes pour les collégiens et lycéens, des activités pour les familles pendant l'année et les vacances, des ateliers de loisirs. Il accompagne des personnes en difficulté vers l'emploi grâce à son chantier d'insertion.

- **Une ville dynamique**

Sport : 4% du budget communal

La commune offre des équipements sportifs conséquents et un appui à de grands événements sportifs (Corrida, Arnage dans la Course). Elle soutient également dans leur fonctionnement quotidien les associations sportives notamment l'Union Sportive d'Arnage grâce à une subvention de 88 500 euros. Elle est également partenaire de l'AGAG pour l'animation de la Gemerie et assure la surveillance de la baignade tout l'été.

Une découverte des différentes disciplines est proposée aux jeunes Arnageois à la fois sur les temps périscolaires notamment les Zanims et sur lors des Tickets Sport-Culture pendant les vacances scolaires. Son implication lui a valu le prix de la Ville la plus sportive des Pays de la Loire en 2018.

Culture, Communication, Animation : 12% du budget communal

Les salles de spectacles de l'Eolienne offrent près de 20 spectacles par an avec des séances réservées aux enfants des écoles et proposent des actions de médiation autour de ces propositions. Des expositions sont aussi présentées tout au long de l'année dans l'Avenue. La médiathèque qui compte environ 650 adhérents donnent accès à des nouveautés éditoriales pour tous les âges et de nombreuses animations autour de la lecture notamment le salon BD Mania.

Des événements sont portés tout au long de l'année par la division Communication/Événementiel. Le marché aux fleurs, la fête des associations, la fête de la ville rythment l'année et participent à l'animation de la ville. La ville développe sa communication numérique avec la mise en place de la newsletter notamment.

Une offre de formation artistique riche et de qualité est offerte aux Arnageois à l'École d'Enseignement Artistiques Django Reinhardt où plus de 25 disciplines sont enseignées (musique, danse, théâtre). La Commune versera en 2020 une contribution de 127 422 euros qui comprend également entre autres des interventions de Dumistes dans les classes et l'organisation du concert du 13 juillet.

Administration générale 15%

Une politique active est menée par la commune pour assurer de bonnes conditions de travail et prévenir les arrêts. En partenariat avec la Mutuelle Nationale Territoriale, des actions de sensibilisation à l'activité physique ont été menées sur une période de six semaines à destination de l'ensemble des agents volontaires.

Un plan pluriannuel de formation des agents a été mis en place et prévoit en priorité des actions de formations relatives à la sécurité des agents (autorisations de conduite, habilitations électriques,...). D'ici 2021, 80% du personnel sera formé aux Premiers Secours et ce dans l'intérêt collectif. Un budget prévisionnel de 12 200 € au titre de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels est alloué pour 2020.

L'année 2020 sera une année où le dialogue social aura toute son importance. L'ensemble des partenaires (représentants du personnel, assistant de prévention, agents toute strate hiérarchique confondue) seront mobilisés afin de mettre en application les évolutions inhérentes à la Loi de Transformation de la Fonction Publique.

II. La section de fonctionnement

A. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

B. Les recettes de fonctionnement 2020

Elles représentent **8 067 479 euros**.

RECETTES				
Chapitre	Libellés	BP + DM 2018	BP + DM 2019	BP 2020
Opérations réelles				
013	Atténuations de charges	6 000,00	6 000,00	6 000,00
70	Produits des services	583 294,00	628 918,00	586 836,00
73	Impôts et taxes	4 307 878,00	4 424 446,00	4 599 681,00
74	Dotations et subventions	1 611 295,00	1 553 182,00	1 481 053,00
75	Autres produits de gestion courante	96 500,00	95 312,00	94 900,00
76	Produits financiers	5 783,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	4 000,00	0,00
78	Reprise de risque	0,00	0,00	13 000,00
(G) TOTAL RECETTES REELLES		6 610 750,00	6 711 858,00	6 781 470,00
Opération d'ordre de section à section				
(H) TOTAL RECETTES D'ORDRE		52 624,25	68 502,17	71 390,00
002	Excédent résultat reporté	999 296,13	1 398 561,11	1 214 619,00
TOTAUX RECETTES		7 662 670,38	8 178 921,28	8 067 479,00

C. Les dépenses de fonctionnement 2020

Elles représentent 7 172 502 euros.

DEPENSES				
Chapitre	Libellés	BP + DM 2018	BP + DM 2019	BP 2020
Opérations réelles				
O11	Charges à caractère général	1 066 613,00	1 179 887,50	1 151 374,00
O12	Charges de personnel	3 955 647,00	3 967 144,00	4 046 488,00
O14	Atténuation de produits	66 000,00	82 800,00	36 515,00
65	Autres charges de gestion courante	1 153 630,00	1 166 008,00	1 120 934,00
66	Charges financières	217 511,00	187 172,83	167 521,00
67	Charges exceptionnelles	11 900,00	10 500,00	10 500,00
68	Provisions pour risques	13 000,00	0,00	13 000,00
O22	Dépenses imprévues	320 050,80	491 528,55	381 902,00
(E) TOTAL DEPENSES REELLES		6 804 351,80	7 085 040,88	6 928 234,00
Opération d'ordre de section à section				
(F) TOTAL DEPENSES D'ORDRE		203 018,58	230 989,34	244 268,00
TOTAL (E + F)		7 007 370,38	7 316 030,22	7 172 502,00
O23	Virement section d'investissement	655 300,00	862 891,06	894 977,00
TOTAUX DEPENSES		7 662 670,38	8 178 921,28	8 067 479,00

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à un emprunt nouveau.

Cette différence constitue le virement à la section d'investissement. Il s'élève à 894 977 euros pour 2020.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les recettes d'investissement

Pour financer ces différents projets, certaines subventions ont déjà été attribuées, d'autres demandes sont encore en cours d'instruction :

- Subventions de l'Etat (Fsil):
Réhabilitation de l'accueil de la Mairie (168 608 euros)
Rénovation énergétique de la Maison de l'Enfance (104 561 euros)
Réhabilitation de la salle polyvalente de la Gautrie (à déposer en février)
- Fonds de concours de Le Mans Métropole
Rénovation énergétique de la Maison de l'Enfance (143 000 euros)
Réhabilitation de la salle polyvalente de la Gautrie (en cours)

Pays du Mans

Boulevard Nature (30 000 euros)

Région Pays de la Loire

Rénovation énergétique de la salle polyvalente de la Gautrie (300 000 euros)

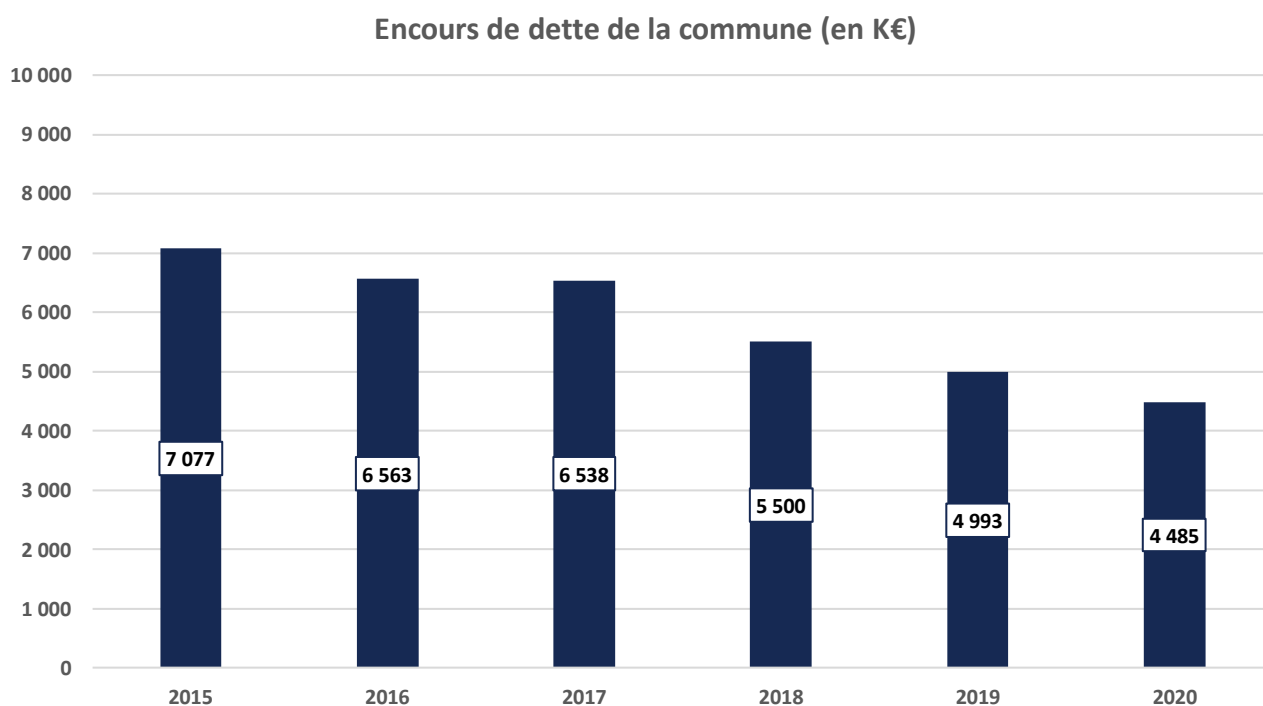
c) Les dépenses d'investissement

En plus des restes à réaliser sur les opérations des années précédentes, les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- Plan numérique territorial : 90 000 euros
- Maintenance du patrimoine : 100 000 euros
- Ad'Ap : 50 000 euros
- Besoins courants des services et des associations : 88 000 euros
- Santé au travail : 12 000 euros
- Rénovation énergétique de la Maison de l'Enfance : 200 000 euros
- Réhabilitation salle polyvalente de la Gautrie : 100 000 euros

d) Etat de la dette

En 2020, la commune poursuivra son désendettement en n'ayant pas recours à l'emprunt avec au premier janvier un encours s'élevant à 4 485 000 euros dont elle remboursera au cours de l'année 514 360 euros et pour lequel elle versera 176 435 euros d'intérêt.



La commune a ainsi une moyenne de dette par habitant aujourd'hui inférieure à la moyenne de sa strate.

Endettement	Montant par habitant en 2019	Moyenne de la strate en 2018
Encours de la dette au 31 décembre 2018	923 €	979 €
Annuité de la dette	132 €	135 €

IV Les données synthétiques du budget

Pour se rendre compte de la mesure d'un budget communal et l'illustrer, la pratique est d'établir différents ratio : Dépenses réelles de fonctionnement ou d'investissement rapportées à la population ; encours de la dette rapporté à la population etc...

Informations financières – ratios sur le BP 2020		Valeur	Moyennes nationales de la strate en 2018 (Source DGCL)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 263,48	1 218,00
2	Produit des impositions directes/population	598,64	766,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 248,43	1 404,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	178,82	554,00
5	Encours de dette/population	824,37	979,00
6	DGF/population	83,03	83,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	58,96%	51,56%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	108,79%	90,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	14,32%	29,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	66,03%	71,87%

